



INFOS + DÉCHETS

du Syndicat du Val de Loir pour collectes et traitements des déchets

Octobre 2023 / N°1

LES OBJETS ET MATÉRIAUX DE LA MAISON

Dans la benne Ecomaison des déchèteries du Syndicat, de nouveaux produits sont acceptés. On vous l'explique dans ce 1^{er} numéro de la nouvelle version du journal du Syndicat du Val de Loir.

De quoi parle t-on ?

Déchets acceptés dans la benne Ecomaison :

LITERIE

Cadres de lit, matelas, sommiers...



MOBILIER INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

Canapés, fauteuils, chaises, tapis, stores, meubles de rangement, tables...



NOUVEAU

BRICOLAGE ET JARDIN

Abris-bûches, seaux et bacs, tuyaux d'arrosage...



JOUETS

Trotteurs, jeux d'extérieur, jeux de société, d'imitation, véhicules à pédales...



Un déchet bien trié est valorisé. Un déchet mal trié coûte au Syndicat !

Où les déposer ?

Si vos objets sont en bon état, ayez le **réflexe du don** auprès d'associations solidaires locales.

Si vos objets ne peuvent être donnés :

- Les enseignes de jouets, d'articles de bricolage et de jardin ou de décoration textile les reprendront.
- Déposez-les en déchèterie... dans la benne Ecomaison s'ils sont en bois, en plastique ou en mousse et s'ils mesurent plus de 80 cm ou dans une caisse spécifique s'ils sont plus petits. N'hésitez pas à demander conseil au gardien.



QUELQUES RÈGLES À SUIVRE

- ▶ Les meubles doivent être **vidés** de leur contenu
- ▶ Les vasques, robinetterie et évier doivent être **enlevés** des meubles
- ▶ Les meubles doivent être **cassés** ou **démontés** avant d'arriver en déchèterie

Les interdits dans la benne Ecomaison

- ▶ Déchets en bois autre que mobilier, bricolage et jardin et jouets
Huisseries, portes, volets, parquets, palettes, chutes de bois...
- ▶ Accessoires, articles de sport et loisirs
Bibels, miroirs, tableaux, siège-auto, vélos poussettes, ballons
- ▶ Déchets électriques, électroniques et thermiques
- ▶ Autres
Emballages de meubles, vasques, vaisselle, outillage du peintre...



**LES COUETTES,
LES OREILLERS,
LES RIDEAUX**



Chaque déchèterie est dotée d'un contenant pour les déposer (même sales ou déchirés)

Quel devenir ?

Grâce à  (1)

les objets et matériaux

usagés de la maison ont une 2^{ème} vie en les **recyclant** ou en les utilisant comme **source d'énergie**.

ex : la mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des tatamis de judo !

➡ Plus d'infos sur www.ecomaison.com

(1) organisme agréé par l'Etat et financé par l'éco-participation payée par les consommateurs.

